

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants	Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants	Conseillers présents : 93 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 5 Absent(s) excusé(s) : 5 Absent(s) : 1
--	--	--

Date de convocation : 8 décembre 2020

Vote(s) pour : 98  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

**Séance du Lundi 14 décembre 2020,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2020-12-14-CC-10 :

**Signature de 4 avenants relatifs aux conventions d'utilisation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les Quartiers Politique de la Ville de Metz Métropole.**

Rapporteur : Madame Fatima ADDA

Le Conseil,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU le Contrat de Ville 2015 – 2020 signé le 3 juillet 2015 qui fixe les grandes orientations et le cadre de référence de la Politique de la Ville sur le territoire de Metz Métropole,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020 portant signature du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques dans le cadre de la rénovation du Contrat de Ville,

VU la circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, qui prévoit la prolongation et la rénovation des Contrats de Ville,

VU la loi n° 2018 – 1317 du 28 décembre 2018 de finances rectificative pour 2020, qui prévoit la prolongation de cet abattement jusqu'en 2022,

CONSIDERANT que l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) constitue un outil de compensation des surcoûts de gestion spécifiques liés aux quartiers prioritaires,

CONSIDERANT que cet abattement est prolongé jusqu'au 31 décembre 2022,

APPROUVE la prolongation de cet abattement sur Metz Métropole sur l'année 2021,

APPROUVE la proposition de mener une réflexion en 2021 en vue de l'élaboration d'un nouvel avenant pour l'année 2022,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à finaliser et à signer les avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB et à signer tous documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme  
Metz, le 15 décembre 2020  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjone MAFFERT-PELLAT





---

**Avenant à la Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB  
dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville  
2016 - 2018  
- OPH Metz Métropole –  
Prorogation de la durée de la Convention pour la période 2016 - 2021**

---

**Entre :**

- L'Office public de l'habitat de Metz Métropole, représenté par sa Présidente, Anne FRITSCH-RENARD, ci-après dénommé OPH de Metz Métropole
  - L'État, représenté par le Préfet du Département de la Moselle, Laurent TOUVET,
  - Metz Métropole, représentée par son Président, François GROSDIDIER,
  - La Ville de Metz représentée par son Maire, François GROSDIDIER,
- Et,
- La Ville de Woippy représentée par son Maire, Cédric GOUTH.

**Préambule**

L'article 1388 bis instaurant un abattement de 30% sur la taxe foncière a été modifié par l'article 181 de la loi n° 2018 - 1317 du 28 décembre 2018 de finances rectificative pour 2020. Cet article s'applique aux impositions établies au titre des années fiscales 2016 à 2022.

En application de la signature du Contrat de Ville le 3 juillet 2015 et de la signature d'une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB le 13 mars 2017, l'Etat a accordé, conformément au II de l'article 1388 bis du CGI, le bénéfice pour l'OPH de Metz Métropole, d'un abattement de 30% sur la valeur locative servant de base à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les années 2016 à 2018. Un avenant du 19 octobre 2017 prévoit le prolongement de cet abattement pour les années 2019 et 2020.

Ce présent avenant prolonge cet abattement en 2021, pour les logements décrits ci-dessous :

Quartiers	Adresses	Nombre de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de l'abattement de la TFPB sur la base 2014 de 133,12€/logements
<u>Sablon Sud</u>	1 et 2 Place du Souvenir Français	108	108	14 376,96 €
	17 rue Pierre Maurice Masson	2	2	266,24 €
	15 rue Pierre Maurice Masson	1	1	133,12 €
	N° impair 219 à 231 Avenue André Malraux	56	56	7454,72 €
	10 et 11 place Henri Frécot	4	4	532,48 €
	13 place Henri Frécot	2	2	266,24€
	N° impair 1 à 23 rue Hannaux ; 3 à 7 place Henri Frécot ; 1 à 10 rue Barral	231	231	30 750,72 €
<b>Total Sablon Sud</b>		<b>404</b>	<b>404</b>	<b>53 780,48 €</b>
<u>Metz-Nord-Patrotte</u>	1-3 rue Paul Chevreux ; 3 rue Théodore de Gargan	349	349	46 458,88 €
	1 à 20 rue Paul Dassenoy	195	195	25 958,4 €
	N° impair 1 à 9 rue des Prémontrés ; 2 rue Yvan Goll	61	61	8 120,32 €
	59 avenue de Thionville	24	24	3 194,88 €
	57 avenue de Thionville	22	22	2 928,64 €
<b>Total Metz Nord-Patrotte</b>		<b>651</b>	<b>651</b>	<b>86 661,12 €</b>
<u>Bellecroix</u>	1 à 6 rue de Montauban ; 1 à 6 rue de Clermont Ferrand ; 1 à 12 rue de Toulouse ; 1 à 4 rue de Riom ; N° pair 2 à 20 Allée de l'Artilleur ; N° pair 2 à 18 rue St-Vincent de Paul ; 1 à 6 rue du Gers	458	458	60 968,96 €
	8 et 9 rue de Montauban	12	12	1597,44 €
	1 à 10 rue du Maréchal Juin	135	135	17 971,2 €
	1 à 21 rue du 18 juin	153	153	20 367,36 €
	1 à 12 rue d'Auvergne	12	12	1 597,44 €
	4 à 10 Allée du 18 Juin	16	16	2 129,92 €
	2 à 4 rue du Maréchal Niel ; 1 à 4 rue Raphael Levy ; 1 à 4 rue Lamoricière	66	66	8 785,92 €
	N° impair 1 à 9 rue Louis Forest	35	0	0 €
	25-27 rue de l'Ardèche	17	0	0 €
	7 rue de Montauban ; 1 rue du Gard, 5 rue de Riom ; 2 Avenue de Lyon	224	224	29 818,88 €
	N° pair 4 à 16 rue d'Annecy	79	79	10 516,48 €
	1 à 18 rue de Berne ; 1 à 8 rue de Périgueux	208	208	27 688,96 €

<b>Total Bellecroix</b>		<b>1415</b>	<b>1363</b>	<b>181 442,56 €</b>
<b>Borny</b>	N° impair 1 à 9 rue de Picardie ; 1 à 8 rue d'Artois ; N° pair 4 à 10 Boulevard d'Alsace ; N° pair 2 à 8 rue du Boulonnais	168	168	22 364,16 €
	N° pair 32 à 36 Boulevard d'Alsace N° impair 1 à 9 rue de Champagne	78	78	10 383,36 €
	N° Pair 2 à 34 rue de Normandie ; N° pair 2 à 34 rue d'Anjou ; N° Pair 2 à 28 rue du Maine	493	493	65 628,16 €
	1-3 rue de Normandie	76	76	10 117,12 €
	12-14-16-17-19-21-23-25-27 Boulevard de Provence ; N° impair 1 à 17 Boulevard de Guyenne	305	305	40 601,6 €
	N° impair 1 à 7 rue d'Anjou	191	191	25 425,92 €
	5-7 rue de Bourgogne ; N° pair 2 à 12 rue de Wallonie ; impair 1 à 13 rue de Brabant	30	0	0 €
	N° pair 2 à 16 Boulevard de Guyenne ; N° pair 2 à 12 rue du limousin ; N° impair 13 à 27 rue du Ruisseau ; 8 Boulevard de Provence,	204	204	27 156,48 €
	1-3-5-7 rue du Limousin	257	257	34 211,84 €
	10 rue de Provence	46	46	6 123,52 €
	N° impair 1 à 13 rue Henri Bergson	257	257	34 211,84 €
	6-8-10 rue Jules Michelet	104	104	13 844,48 €
	N° impair 7 à 41 rue Jules Michelet	340	340	45 260,8 €
	<b>Total Borny</b>	<b>2549</b>	<b>2519</b>	<b>335 329,28 €</b>
<b>St-Eloy – Boileau – Pré Génie</b>	Pavillons : rue Roget- Rue Ferdinand Secheyay, rue du Fort Gambetta, Rue Gabriel Poulmaire, rue Victor Poulain, Rue Jean-Pierre Pêcheur, rue de Ryneck, rue Jaslon, rue Corneille Agrippa, rue du Chapitre	124	124	16506,88 €
	pair 2 à 8 Allée des Tulipes, 2-4-6 Allée des Roses, impair 1 à 7 rue Roget, 48 rue du Fort Gambetta,	96	96	12779,52 €
	pair 6 à 20 rue du Fort Gambetta	107	107	14243,84 €
	22 rue du Fort Gambetta, pair 2 à 14 rue Victor Poulain, pair 42 à 46 rue Ferdinand Secheyay, pair 2 à 14 rue Gabriel Poulmaire, 1et 3 rue Corneille Agrippa, 30 et 32 rue du Chapitre, 2 rue Jaslon, impair 43 à 49 rue Jean-Pierre Pêcheur	316	316	42065,92 €
<b>Total Woippy</b>	<b>643</b>	<b>643</b>	<b>85596,16 €</b>	
<b>Total général</b>	<b>5662</b>	<b>5580</b>	<b>742809,6 €</b>	

Un nouvel avenant sera signé avant le 31 décembre 2021 en vue de prolonger cet abattement sur l'année 2022 au regard de l'analyse des bilans 2021.

Il est convenu ce qui suit :

I. **L'article I de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :**

Dans le cadre de l'élaboration de cet avenant, une démarche a été menée pour actualiser les éléments de diagnostic et les objectifs à inscrire, en lien notamment avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

1.1 **Mobilisation des éléments de diagnostic**

En vue de l'actualisation des éléments de diagnostic et de l'identification des priorités répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque quartier, les données suivantes ont été mobilisées :

- Le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant du Contrat de Ville.

Afin de définir au mieux les besoins locaux, la rénovation du Contrat de Ville de Metz Métropole s'est appuyée sur les différents travaux menés dans le cadre de sa mise en œuvre (rapports annuels, observation) et en particulier sur les enseignements tirés de son évaluation à mi-parcours.

De plus, afin de déterminer de manière partenariale, en lien avec tous les acteurs de la Politique de la Ville du territoire, les orientations à inscrire au protocole, une journée de mobilisation des acteurs a été organisée en juin 2019. Cet événement a mobilisé 80 personnes dont les Conseils Citoyens.

Grâce à la compilation des travaux réalisés avec les différents acteurs, 6 enjeux clés ont été identifiés sur le territoire :

1 - volet éducatif : les questions de parentalité et du lien éducation – culture ont été identifiées comme centrales.

2 - volet emploi : deux enjeux prioritaires ont été définis : l'amélioration de l'accompagnement des publics et un meilleur accès des femmes au marché de travail.

3 - volet cadre de vie : l'amélioration des relations entre les bailleurs sociaux et les habitants est un axe important. Ce constat est partagé sur l'ensemble des quartiers. De plus, la question de la gestion urbaine sociale de proximité apparaît comme un enjeu d'attractivité du fait de son impact sur l'image du quartier.

4 - volet accès aux droits et inégalités de traitement : les questions de l'accès aux droits et des inégalités de traitement restent des enjeux primordiaux. Plus particulièrement, la fracture numérique, notamment à travers le phénomène d'illectronisme, touche de nombreux habitants.

5 - observer et agir : par le développement d'une approche plus qualitative et opérationnelle de l'observation.

6 - se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs : afin de donner du sens aux actions mises en œuvre sur le territoire, il est nécessaire que le Contrat de Ville soit un outil de "croisement des regards" et de connaissance inter-acteurs.

- L'étude pour l'élaboration d'une stratégie de peuplement

Cette étude, menée dans le cadre du Protocole de Préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, s'est appuyée sur la réalisation d'un diagnostic partagé sur l'occupation du parc locatif social résidence par résidence.

- Les diagnostics Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Sur la Ville de Metz, ces diagnostics sont alimentés par les différentes réunions inter acteurs, les points mensuels avec les bailleurs, les diagnostics réalisés en lien avec les Conseils Citoyens, l'activité quotidienne de la GUSP et les points spécifiques aux copropriétés dégradées.

Ces diagnostics serviront au projet de gestion de la Convention NPNRU.

- Les démarches des Conseils Citoyens

Dans le cadre de leurs actions, les Conseils Citoyens formalisent les besoins de leurs quartiers à travers des démarches diverses : diagnostics en marchant, distribution de questionnaires lors de fêtes de quartier, mise à disposition de boîtes à idées.

### 1.2 – Point sur les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en cours

#### Ville de Metz

La GUSP, issue du PRU de Borny et étendue aux autres QPV, a pour mission volontariste de coordonner et d'optimiser l'efficacité des actions entreprises et de promouvoir les bonnes pratiques, pour maintenir une haute qualité des services de proximité dans les QPV.

La démarche GUSP est mise en œuvre par le service Cohésion sociale et proximité du Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion de la ville de Metz.

Elle assure une coordination interservices (ville de Metz et Metz Métropole), une coopération efficace avec d'une part les bailleurs sociaux, et d'autre part les copropriétés privées en difficultés accompagnées par la Ville et ses partenaires. Un poste de chargé de mission est dédié pour son animation (1 ETP).

La GUSP mobilise ses fonctions de veille et de médiation (technique et sociale) et d'analyse des causes. Elle permet d'animer un réseau de partenaires via des réunions régulières inter-acteurs. Ces temps permettent et facilitent les échanges et l'organisation d'actions entre associations et partenaires institutionnels. Ces réunions correspondent à un travail en réseau mené dans les quartiers prioritaires dans une logique de co-construction de projets, de réflexions et d'actions.

Sur le volet tranquillité publique, la GUSP participe à différentes instances de travail organisées sur chaque quartier concerné par le Pôle Tranquillité publique de la ville de Metz. Une veille renforcée en termes de tranquillité publique est assurée sur le quartier de Borny afin de soutenir les actions déjà amorcées du PRU. Cette veille renforcée est consolidée par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui vise à définir et à arrêter des stratégies d'actions concertées en matière de prévention et de sécurité. Cette dynamique d'échanges entre les différents partenaires engagés passe également par les Cellules de coordination opérationnelle qui permettent une meilleure connaissance du terrain et des "points noirs", une meilleure coordination entre la Police municipale et la Police nationale et alimentent une réflexion concertée dans les domaines de la Prévention de la Délinquance et de la Tranquillité Publique, en vue de définir des stratégies d'action, en tenant compte des spécificités des QPV messins. Ces dispositifs complètent utilement le Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) de Metz Borny, outil pour prévenir et réprimer la délinquance. Son fonctionnement repose sur un large partage d'informations relatives aux situations et difficultés connues localement permettant de mieux coordonner l'action de terrain des services de justice et de Police pour répondre aux faits commis dans le quartier.

La GUSP messine soutient et accompagne également les actions relevant du pilier 2 du Contrat de ville qui visent, entre autres, à améliorer le cadre de vie quotidien des habitants.

Les copropriétés bénéficiaires de l'opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) de Metz Borny font l'objet d'un soutien au titre du dispositif renforcé de GUSP mis en place pour contribuer à la réussite des actions d'accompagnement et à l'amélioration du cadre de vie quotidien des résidents, pour le bon fonctionnement du quartier. Des réunions mensuelles spécifiques sont l'occasion d'échanger avec les Conseils syndicaux sur les articulations espace public / espace privé (propreté, tranquillité et sécurité,...), outre l'écoute active dont ils bénéficient par rapport aux actions liées au redressement de leur copropriété.

Un égal niveau de qualité de service et de cadre de vie au sein du patrimoine des bailleurs sociaux messins est assuré notamment via les actions réalisées au titre de l'abattement sur la base d'imposition de la TFPB qui permet de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. La ville de Metz s'assure que les actions relevant de l'abattement de TFPB soutiennent des objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social. Des conventions TFPB ont ainsi été signées avec Batigère, LogiEst et l'OPH MM. Chaque année, ces bailleurs transmettent aux services de l'Etat et aux collectivités un bilan quantitatif et qualitatif de chaque programme d'actions mis en œuvre.

La GUSP messine est donc une démarche visant à mettre en œuvre et coordonner localement toutes les actions possibles pouvant contribuer au bon fonctionnement des quartiers et à l'amélioration du cadre de vie quotidien des habitants.

#### · Ville de Woippy

A Woippy, la GUP est un service municipal composé de 5 personnes qui interviennent sur l'ensemble du territoire de la commune, avec un temps important consacré aux quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Ce service est à la disposition de tous les Woippyciens qui souhaitent effectuer une réclamation, qui rencontrent des problèmes ou qui ont des remarques ou des suggestions à formuler pour que certains projets / certaines actions puissent être davantage adapté(e)s aux attentes des habitants.

Cette centralisation des requêtes a vocation à répondre aux doléances des habitants rapidement et permet de garantir une réponse avec une intervention dans des délais raisonnables si nécessaire, et ainsi gagner en réactivité (en 2020 : 1 329 doléances recensées, dont plus de 80 % sont closes).

L'objectif de la mise en place de cette politique de GUP repose sur une réactivité de l'intervention, afin qu'une dégradation ou un méfait ne fasse tourner le territoire dans une situation qui nécessitera un doublement d'efforts pour assainir la situation.

Les sujets concernés sont la propreté, la voirie, le stationnement, la circulation, la tranquillité publique mais aussi l'embellissement ou au contraire les dégradations et les actes d'incivilités. Le service organise des actions de prévention ou d'information.

Les problèmes les plus importants traités par ce service durant ces dernières années, sur les territoires concernés, sont le problème des dépôts sauvages des déchets / des encombrants sur l'espace public, la présence de nuisibles (rats, pigeons) ainsi que les jets de nourriture par les fenêtres. Des « procédures » ont donc été mises en place.

Concernant la dépose de déchets et d'encombrants sauvages sur l'espace public, des dispositifs particuliers ont été mis en place :

- Suite aux doléances concernant le débordement des conteneurs, recherche de solutions en lien avec Metz Métropole :
  - Augmentation de la fréquence de ramassage des ordures
  - Ou mise à disposition de conteneurs supplémentaires



- Dépôt d'encombrants aux abords des PAV : demande d'intervention du Service Technique de la Ville pour enlèvement,
- Mise en place officielle d'une équipe de salubrité, composée de policiers municipaux (assermentés) et d'agents de la régie de quartier pour lutter contre les dépôts sauvages d'ordures, hors des points de ramassage (s'ils ne sont pas pleins) : passage quotidien avec, le cas échéant, ouverture des sacs poubelles pour recherche d'adresses et verbalisation.

### 1.3 – Priorités inter quartiers et par quartiers pouvant mettre en évidence des besoins différenciés de renforcement et d'adaptation de la gestion

Les priorités suivantes, issues du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, ont été repérées comme ayant un lien direct ou indirect avec les actions pouvant faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de TFPB :

- Volet cadre de vie

Un des besoins commun identifié au niveau de l'ensemble des QPV est l'amélioration de la diffusion d'informations par les bailleurs auprès des habitants et le renforcement des contacts de proximité. L'amélioration du cadre de vie, à travers la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité notamment, permet d'accroître l'image des quartiers et, ainsi, de renforcer son attractivité.

- Volet accès aux droits et égalité de traitement

Sur les thématiques de la fracture numérique et de la lutte contre les discriminations, il est envisagé de renforcer les actions d'accompagnement des personnes vulnérables.

- Volet emploi

Des réponses doivent être apportées à l'accompagnement des habitants vers les dispositifs existants et au soutien des femmes à l'accès au marché du travail.

Enfin, les actions bénéficiant de l'exonération de TFPB doivent répondre aux enjeux identifiés dans le projet de gestion lorsqu'il existe.

#### Priorités par quartiers

Ces priorités sont issues des données mobilisées mais également des échanges avec les bailleurs. Elles devront faire l'objet d'une déclinaison par actions à valoriser lors de la transmission du bilan annuel d'utilisation de l'abattement sur la TFPB.

#### Bellecroix

##### Gestion des déchets et encombrants

- Actions de sensibilisation des locataires à développer, notamment en lien avec les associations du quartier.

##### Animation du lien social

- Manque de locaux associatifs à destination des acteurs associatifs et des habitants,

Il est constaté que l'offre actuelle sur ce secteur ne répond plus à la demande. Cependant, en cas de disponibilité, l'attribution de locaux est un besoin identifié sur le quartier.

- Développer l'offre d'activités pour les jeunes adultes (18 – 25 ans),

Bien que la vie associative soit limitée en termes de nombre d'associations, elle est dynamique. Cependant, le développement d'une offre pour les jeunes adultes est un enjeu fort.

##### Petits travaux d'amélioration de la qualité de service

Différentes problématiques sont présentes sur le quartier :

- Conditions de logements jugés dégradées, notamment rues du 18 juin, Montauban et Toulouse,
- Présence de rats.

#### **Borny**

##### **Gestion des déchets et encombrants**

- Actions de sensibilisation des locataires à conforter.

##### **Animation du lien social**

- Poursuite de la dynamique partenariale mise en place avec les acteurs locaux sur les projets d'amélioration du cadre de vie.

##### **Petits travaux d'amélioration de la qualité de service**

Différentes problématiques sont présentes sur le quartier :

- Conditions de logements jugés dégradées, notamment rues de Sarre, Béarn, Dauphiné, Michelet Bergson,
- Présence de rats.

#### **Metz Nord Patrotte**

##### **Gestion des déchets et encombrants**

- Actions de sensibilisation des locataires à développer.

##### **Animation du lien social**

- Vie associative limitée, besoin de locaux associatifs adaptés mais sans que cela nuise aux commerces de proximité qu'il faut maintenir,
- Pérennisation des actions face à la difficulté de mobiliser les acteurs locaux sur le long terme,
- Développement des liens entre les habitants et l'AGORA.

##### **Petits travaux d'amélioration de la qualité de service**

Différentes problématiques sont présentes sur le quartier :

- Conditions de logements jugés dégradées, notamment chemin de la Moselle,
- Présence de nuisibles.

#### **Sablon Sud**

##### **Gestion des déchets et encombrants**

- Actions de sensibilisation des locataires à développer.

##### **Animation du lien social**

- Développement de la vie associative malgré la difficulté à mobiliser les habitants qui sont confrontés à des préoccupations inhérentes à leur condition d'habitat,
- Manque de dynamisme de la vie associative et notamment vers les jeunes.

##### **Petits travaux d'amélioration de la qualité de service**

Différentes problématiques sont présentes sur le quartier :

- Sécurisation des halls d'entrée,
- Vétusté des logements.

#### **Saint Eloy Boileau Pré Génie**

##### **Gestion des déchets et encombrants**

- Actions de sensibilisation des locataires à conforter, notamment auprès des enfants.

##### **Animation du lien social**

- Soutien à des actions.

##### **Dépenses de sur entretien**

- La propreté dans les cages d'escalier doit faire l'objet d'une attention particulière.

##### **Petits travaux d'amélioration de la qualité de service**

Différentes problématiques sont présentes sur le quartier :

- Sécurisation des halls d'entrée,
- Problème de nuisibles (cafards).

**II. L'article II de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :**

Afin de répondre au mieux aux priorités définies, le programme d'actions prévisionnel par quartiers répond aux axes suivants :

**Animation du lien social :**

Pour chaque quartier nous souhaitons développer des actions inscrites dans le contrat de ville comme les écrivains publics par exemple. L'office est engagé aux côtés des acteurs locaux pour contribuer au lien social et au vivre ensemble sur les quartiers prioritaires. Nous allons soutenir ou porter des actions locales d'animation sociale et d'insertion en direction de nos locataires. Nous voulons développer également des actions spécifiques de sensibilisation, souvent en complément d'actions ou de dispositifs plus « techniques ». Les champs concernés sont les économies d'énergie, de charges, le respect des travaux engagés, la gestion des déchets, des opérations « propreté » dans les quartiers, des réunions en pied d'immeuble, le soutien à la création de collectifs d'habitants et la concertation des habitants avant les projets de réhabilitation. Tous les porteurs de projets ne sont pas connus à ce jour.

**Gestion des déchets et encombrants :**

La gestion des déchets et des encombrants constitue un axe d'amélioration important pour conserver un quartier propre et attractif. La taille des quartiers, les habitudes prises par les habitants, les modalités de collecte qui changent ne favorisent pas toujours une bonne continuité de gestion. Cela nous amène à financer des dispositifs complémentaires pour procéder au ramassage des encombrants induisant des surcoûts, alors que cette fonction devrait être assurée par les collectivités.

Dans cet axe, seront financées majoritairement des actions portant sur : l'aménagement de locaux, le renforcement du ramassage de détritrus, le renforcement du service d'enlèvement, les actions de sensibilisation.

**Petits travaux d'amélioration de la qualité de service :**

Les dépenses valorisées concernent les surcoûts de remise en état des logements avec objectif principal : remédier aux dégradations importantes et renforcer l'attractivité des logements.

Les autres actions de cet axe concernent des réparations et des petits aménagements pour un meilleur fonctionnement des espaces communs, des actions de prévention situationnelle qui visent à donner plus de visibilité aux espaces (cheminements, renforcement de la signalétique et de l'éclairage), la sécurisation d'espaces (caves et parkings en particulier). Ces travaux peuvent être réalisés dans l'attente d'une réhabilitation plus lourde ou pour corriger des configurations pénalisantes.

*A noter : le coût des actions est d'ordre prévisionnel, les bilans transmis feront état de leur coût réel.*

**Bellecroix**

<b>Axe</b>	<b>Actions</b>	<b>Coûts prévisionnels</b>
Gestion des déchets et encombrants	Seront financées majoritairement des actions portant sur : l'aménagement de locaux, le renforcement du ramassage de détritrus, le renforcement du service d'enlèvement, les actions de sensibilisation	
Animation du lien social	Soutien aux actions de l'appel à projets du Contrat de Ville	22 640 €

Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Seront financés les surcoûts de remise en état, réparation et petits aménagements dans les espaces communs, action de prévention situationnelle	100 000 €
<b>Total</b>		

### Borny

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Gestion des déchets et encombrants	Seront financées majoritairement des actions portant sur : l'aménagement de locaux, le renforcement du ramassage de déchets, le renforcement du service d'enlèvement, les actions de sensibilisation	
Animation du lien social	Soutien aux actions de l'appel à projets du Contrat de Ville	40 784 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Seront financés les surcoûts de remise en état, réparation et petits aménagements dans les espaces communs, action de prévention situationnelle	100 000 €
<b>Total</b>		

### Metz Nord Patrotte

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Gestion des déchets et encombrants	Seront financées majoritairement des actions portant sur : l'aménagement de locaux, le renforcement du ramassage de déchets, le renforcement du service d'enlèvement, les actions de sensibilisation	
Animation du lien social	Soutien aux actions de l'appel à projets du Contrat de Ville	10 416 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Seront financés les surcoûts de remise en état, réparation et petits aménagements dans les espaces communs, action de prévention situationnelle	100 000 €
<b>Total</b>		

### Sablon Sud

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Gestion des déchets et encombrants	Seront financées majoritairement des actions portant sur : l'aménagement de locaux, le renforcement du ramassage de débris, le renforcement du service d'enlèvement, les actions de sensibilisation	
Animation du lien social	Soutien aux actions de l'appel à projets du Contrat de Ville	6 464 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Seront financés les surcoûts de remise en état, réparation et petits aménagements dans les espaces communs, action de prévention situationnelle	100 000 €
<b>Total</b>		

### Saint Eloy Boileau Pré Génie

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Gestion des déchets et encombrants	Seront financées majoritairement des actions portant sur : l'aménagement de locaux, le renforcement du ramassage de débris, le renforcement du service d'enlèvement, les actions de sensibilisation	
	Actions de sensibilisation sur les jets par les fenêtres auprès des locataires et plus particulièrement des plus jeunes (durant le temps scolaire)	
	Campagnes de communication « choc » : sensibilisation aux surcoûts de charges inhérents aux incivilités, en partenariat avec la Ville de Woippy	
Animation du lien social	Soutien aux actions de l'appel à projets du Contrat de Ville, avec notamment : Soutien Ateliers Socio Linguistiques – CCAS de Woippy Soutien au dispositif Écrivain public – CCAS de Woippy	10 304 €
Sur entretien	Aide à la lutte contre les nuisibles au sein des parties privatives	
	Renforcement du nettoyage dans les entrées sélection d'entre nécessitant un second tour hebdo en raison d'incivilités	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Seront financés les surcoûts de remise en état, réparation et petits aménagements dans les espaces communs, action de prévention situationnelle et l'analyse des besoins en vidéosurveillance et déploiement en partenariat avec la Ville de Woippy, si	100 000 €

	besoin	
<b>Total</b>		

III. L'article VI de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :

La présente convention est établie pour une durée de 6 ans (2016-2021). Elle pourra être révisée sur initiative puis après accord de tous les signataires, notamment lorsqu'il convient de modifier de manière significative la liste des actions entreprises spécifiquement sur les quartiers prioritaires.

Les crédits non utilisés afférant à une action non réalisée ou en cours de réalisation, pourront être reportés sur l'exercice de l'année suivante.

La présente convention ne saurait être tacitement reconduite et fera l'objet d'une nouvelle réflexion en 2022.

Elle pourra également être résiliée à l'initiative de l'OPH ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

Inversement, elle pourra être résiliée à l'initiative de Metz Métropole, de l'Etat, de la Ville Wolppy, au regard des bilans annuels ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

A Metz, le

Signatures :



Le Préfet de la Moselle  
Laurent TOUVET



La Présidente  
Anne FRITSCH-RENARD



Le Président  
François GROSDIDIER



Le Maire  
François GROSDIDIER



Le Maire  
Cédric GOUTH

DOCUMENT DE TRAVAIL



---

## Avenant à la Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

2016 - 2018

- LogiEst -

**Prorogation de la durée de la Convention pour la période 2016 - 2021**

---

### Entre :

- La Société d'HLM LogiEst, représentée par son Directeur Général, Jean-Pierre RAYNAUD, ci-après dénommée LogiEst,

- L'Etat, représenté par le Préfet du Département de la Moselle, Laurent TOUVET,

- Metz Métropole, représentée par son Président, François GROSDIDIER,

- La Ville de Metz représentée par son Maire, François GROSDIDIER,

Et,

- La Ville de Woippy représentée par son Maire, Cédric GOUTH.

### **Préambule**

L'article 1388 bis instaurant un abattement de 30% sur la taxe foncière a été modifié par l'article 181 de la loi n° 2018 - 1317 du 28 décembre 2018 de finances rectificative pour 2020. Cet article s'applique aux impositions établies au titre des années fiscales 2016 à 2022.

En application de la signature du Contrat de Ville le 3 juillet 2015 et de la signature d'une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB le 13 mars 2017, l'Etat a accordé, conformément au II de l'article 1388 bis du CGI, le bénéfice pour LogiEst, d'un abattement de 30% sur la valeur locative servant de base à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les années 2016 à 2018. Un avenant du 19 octobre 2017 prévoit le prolongement de cet abattement pour les années 2019 et 2020.

Ce présent avenant prolonge cet abattement en 2021, pour les logements décrits ci-dessous :



Commune	Adresses	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de l'abattement de la TFPB
<u>Metz</u>	1 à 8 et 9 à 13 rue Le Joindre, 1 à 3 rue Louis Godard	160	18 700 €
<b>Total La Patrotte – Metz-Nord</b>		<b>160</b>	<b>18 700 €</b>
<u>Woippy</u>	1 à 4 allée des Glaieuls et 1 à 5 allée des Bégonias	54	6 600 €
	131 à 135 rue Pierre et Marie Curie et 1 à 7 Cour des Ecoles	100	10 400 €
	7 à 12 place Jean Perrin	76	7 300 €
	2 et 3 allée des Hortensias, 1 et 2 allée des Dahlias et 1 à 4 allée des Œillets	48	5 200 €
	111 à 119 rue Pierre et Marie Curie	50	5 100 €
	1 à 6 place Jean Perrin et 2 à 8 rue Pierre et Marie Curie	99	10 700 €
	4, 8 et 10 rue Emile Roux	28	3 400 €
	7 à 11 rue Corneille Agrippa	52	5 900 €
	26 à 50 rue Corneille Agrippa	114	9 600 €
	1 à 7 rue des Ecoles, 137 et 139 rue Pierre et Marie Curie	151	15 900 €
	1 à 4 impasse Bonne Fontaine	68	8 700 €
	13 et 15 rue des Ecoles, 121, 127 et 129 rue Pierre et Marie Curie, 1 à 5 Cour Pierre et Marie Curie et 17 à 23 rue Charles Richet	135	15 100 €
	13 à 21 place Jean Perrin	100	9 400 €
	2 et 6 rue Emile Roux, 22, 23 et 24 place Jean Perrin et 10 à 20 rue Pierre et Marie Curie	100	12 200 €
<u>Metz</u>	11 à 25 rue Pierre Boileau et 79 à 85 rue Pierre et Marie Curie	108	13 000 €
	65 à 77 rue Pierre et Marie Curie	64	8 100 €
	2 à 16 rue Emile Roux	96	11 900 €
	93 et 97 à 103 rue Pierre et Marie Curie	90	11 000 €
	86 rue Pierre et Marie Curie et 3 à 9 rue Emile Roux	50	6 600 €
	88 à 96 rue Pierre et Marie Curie, 13 et 15 rue Emile Roux	78	10 000 €
	10 à 16 rue Charles Richet et 105 à 109 rue Pierre et Marie Curie	151	23 400 €
	87 à 91 rue Pierre et Marie Curie et 4 bis rue Pierre Boileau	50	6 300 €
4 rue Pierre Boileau	15	2 000 €	
<b>Total quartier intercommunal Saint-Eloy – Boileau – Pré Génie</b>		<b>1 877</b>	<b>217 800 €</b>

<u>Metz</u>	1 à 20, 6A et 8A rue du Languedoc	296	46 000 €
	2 à 10 rue du Bugey et 2 à 10 rue du Nivernais	100	14 800 €
	27 à 53 boulevard d'Alsace, 12 et 14 rue du Nivernais	178	28 800 €
	36 rue Claude Bernard	70	11 800 €
<b>Total Borny</b>		<b>644</b>	<b>101 400 €</b>
<u>Metz</u>	7 et 9 rue des Pins	44	9 700 €
	3 et 11 rue des Pins	44	9 700 €
	2 à 12 et 62 à 80 rue des Pins, 24 à 42 rue des Marronniers	287	44 300 €
	5 rue des Pins	22	4 600 €
	46 à 60 rue des Pins	72	15 400 €
	21 rue des Marronniers	113	20 600 €
<b>Total Hauts-de-Vallières</b>		<b>582</b>	<b>104 300 €</b>
<b>Total général</b>		<b>3 263</b>	<b>442 200 €</b>

Un nouvel avenant sera signé avant le 31 décembre 2021 en vue de prolonger cet abattement sur l'année 2022 au regard de l'analyse des bilans 2021.

Il est convenu ce qui suit :

- I. L'article I de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :

Dans le cadre de l'élaboration de cet avenant, une démarche a été menée pour actualiser les éléments de diagnostic et les objectifs à inscrire, en lien notamment avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

#### 1.1 Mobilisation des éléments de diagnostic

En vue de l'actualisation des éléments de diagnostic et de l'identification des priorités répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque quartier, les données suivantes ont été mobilisées :

- Le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant du Contrat de Ville.

Afin de définir au mieux les besoins locaux, la rénovation du Contrat de Ville de Metz Métropole s'est appuyée sur les différents travaux menés dans le cadre de sa mise en œuvre (rapports annuels, observation) et en particulier sur les enseignements tirés de son évaluation à mi-parcours.

De plus, afin de déterminer de manière partenariale, en lien avec tous les acteurs de la Politique de la Ville du territoire, les orientations à inscrire au protocole, une journée de mobilisation des acteurs a été organisée en juin 2019. Cet événement a mobilisé 80 personnes dont les Conseils Citoyens.

Grâce à la compilation des travaux réalisés avec les différents acteurs, 6 enjeux clés ont été identifiés sur le territoire :

1 - volet éducatif : les questions de parentalité et du lien éducation – culture ont été identifiées comme centrales.

2 - volet emploi : deux enjeux prioritaires ont été définis : l'amélioration de l'accompagnement des publics et un meilleur accès des femmes au marché de travail.

3 - volet cadre de vie : l'amélioration des relations entre les bailleurs sociaux et les habitants est un axe important. Ce constat est partagé sur l'ensemble des quartiers. De plus, la question de la gestion urbaine sociale de proximité apparaît comme un enjeu d'attractivité du fait de son impact sur l'image du quartier.

4 - volet accès aux droits et inégalités de traitement : les questions de l'accès aux droits et des inégalités de traitement restent des enjeux primordiaux. Plus particulièrement, la fracture numérique, notamment à travers le phénomène d'illectronisme, touche de nombreux habitants.

5 - observer et agir : par le développement d'une approche plus qualitative et opérationnelle de l'observation.

6 - se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs : afin de donner du sens aux actions mises en œuvre sur le territoire, il est nécessaire que le Contrat de Ville soit un outil de "croisement des regards" et de connaissance inter-acteurs.

- L'étude pour l'élaboration d'une stratégie de peuplement

Cette étude, menée dans le cadre du Protocole de Préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, s'est appuyée sur la réalisation d'un diagnostic partagé sur l'occupation du parc locatif social résidence par résidence.

- Les diagnostics Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Sur la Ville de Metz, ces diagnostics sont alimentés par les différentes réunions inter acteurs, les points mensuels avec les bailleurs, les diagnostics réalisés en lien avec les Conseils Citoyens, l'activité quotidienne de la GUSP et les points spécifiques aux copropriétés dégradées.

Ces diagnostics serviront au projet de gestion de la Convention NPNRU.

- Les démarches des Conseils Citoyens

Dans le cadre de leurs actions, les Conseils Citoyens formalisent les besoins de leurs quartiers à travers des démarches diverses : diagnostics en marchant, distribution de questionnaires lors de fêtes de quartier, mise à disposition de boîtes à idées.

## 1.2 – Point sur les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en cours

### – Ville de Metz

La GUSP, issue du PRU de Borny et étendue aux autres QPV, a pour mission volontariste de coordonner et d'optimiser l'efficacité des actions entreprises et de promouvoir les bonnes pratiques, pour maintenir une haute qualité des services de proximité dans les QPV.

La démarche GUSP est mise en œuvre par le service Cohésion sociale et proximité du Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion de la ville de Metz.

Elle assure une coordination interservices (ville de Metz et Metz Métropole), une coopération efficace avec d'une part les bailleurs sociaux, et d'autre part les copropriétés privées en difficultés accompagnées par la Ville et ses partenaires. Un poste de chargé de mission est dédié pour son animation (1 ETP).

La GUSP mobilise ses fonctions de veille et de médiation (technique et sociale) et d'analyse des causes. Elle permet d'animer un réseau de partenaires via des réunions régulières inter-acteurs. Ces temps permettent et facilitent les échanges et l'organisation d'actions entre associations et partenaires institutionnels. Ces réunions correspondent à un travail en réseau mené dans les quartiers prioritaires dans une logique de co-construction de projets, de réflexions et d'actions.

Sur le volet tranquillité publique, la GUSP participe à différentes instances de travail organisées sur chaque quartier concerné par le Pôle Tranquillité publique de la ville de Metz. Une veille renforcée en termes de tranquillité publique est assurée sur le quartier de Borny afin de soutenir les actions déjà amorcées du PRU. Cette veille renforcée est consolidée par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui vise à définir et à arrêter des stratégies d'actions concertées en matière de prévention et de sécurité. Cette dynamique d'échanges entre les différents partenaires engagés passe également par les Cellules de coordination opérationnelle qui permettent une meilleure connaissance du terrain et des "points noirs", une meilleure coordination entre la Police municipale et la Police nationale et alimentent une réflexion concertée dans les domaines de la Prévention de la Délinquance et de la Tranquillité Publique, en vue de définir des stratégies d'action, en tenant compte des spécificités des QPV messins. Ces dispositifs complètent utilement le Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) de Metz Borny, outil pour prévenir et réprimer la délinquance. Son fonctionnement repose sur un large partage d'informations relatives aux situations et difficultés connues localement permettant de mieux coordonner l'action de terrain des services de justice et de Police pour répondre aux faits commis dans le quartier.

La GUSP messine soutient et accompagne également les actions relevant du pilier 2 du Contrat de ville qui visent, entre autres, à améliorer le cadre de vie quotidien des habitants.

Les copropriétés bénéficiaires de l'opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) de Metz Borny font l'objet d'un soutien au titre du dispositif renforcé de GUSP mis en place pour contribuer à la réussite des actions d'accompagnement et à l'amélioration du cadre de vie quotidien des résidents, pour le bon fonctionnement du quartier. Des réunions mensuelles spécifiques sont l'occasion d'échanger avec les Conseils syndicaux sur les articulations espace public / espace privé (propreté, tranquillité et sécurité,...), outre l'écoute active dont ils bénéficient par rapport aux actions liées au redressement de leur copropriété.

Un égal niveau de qualité de service et de cadre de vie au sein du patrimoine des bailleurs sociaux messins est assuré notamment via les actions réalisées au titre de l'abattement sur la base d'imposition de la TFPB qui permet de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. La ville de Metz s'assure que les actions relevant de l'abattement de TFPB soutiennent des objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social. Des conventions TFPB ont ainsi été signées avec Batigère, LogiEst et l'OPH MM. Chaque année, ces bailleurs transmettent aux services de l'Etat et aux collectivités un bilan quantitatif et qualitatif de chaque programme d'actions mis en œuvre.

La GUSP messine est donc une démarche visant à mettre en œuvre et coordonner localement toutes les actions possibles pouvant contribuer au bon fonctionnement des quartiers et à l'amélioration du cadre de vie quotidien des habitants.

#### Ville de Woippy

A Woippy, la GUP est un service municipal composé de 5 personnes qui interviennent sur l'ensemble du territoire de la commune, avec un temps important consacré aux quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Ce service est à la disposition de tous les Woippyens qui souhaitent effectuer une réclamation, qui rencontrent des problèmes ou qui ont des remarques ou des suggestions à formuler pour que certains projets / certaines actions puissent être davantage adapté(e)s aux attentes des habitants.

Cette centralisation des requêtes a vocation à répondre aux doléances des habitants rapidement et permet de garantir une réponse avec une intervention dans des délais raisonnables si nécessaire, et ainsi gagner en réactivité (en 2020 : 1 329 doléances recensées, dont plus de 80 % sont closes).

L'objectif de la mise en place de cette politique de GUP repose sur une réactivité de l'intervention, afin qu'une dégradation ou un méfait ne fasse tourner le territoire dans une situation qui nécessitera un doublement d'efforts pour assainir la situation.

Les sujets concernés sont la propreté, la voirie, le stationnement, la circulation, la tranquillité publique mais aussi l'embellissement ou au contraire les dégradations et les actes d'incivilités. Le service organise des actions de prévention ou d'information.

Les problèmes les plus importants traités par ce service durant ces dernières années, sur les territoires concernés, sont le problème des dépôts sauvages des déchets / des encombrants sur l'espace public, la présence de nuisibles (rats, pigeons) ainsi que les jets de nourriture par les fenêtres. Des « procédures » ont donc été mises en place.

Concernant la dépose de déchets et d'encombrants sauvages sur l'espace public, des dispositifs particuliers ont été mis en place :

- Suite aux doléances concernant le débordement des conteneurs, recherche de solutions en lien avec Metz Métropole :
  - Augmentation de la fréquence de ramassage des ordures
  - Ou mise à disposition de conteneurs supplémentaires
- Dépôt d'encombrants aux abords des PAV : demande d'intervention du Service Technique de la Ville pour enlèvement.
- Mise en place officielle d'une équipe de salubrité, composée de policiers municipaux (assermentés) et d'agents de la régle de quartier pour lutter contre les dépôts sauvages d'ordures, hors des points de ramassage (s'ils ne sont pas pleins) : passage quotidien avec, le cas échéant, ouverture des sacs poubelles pour recherche d'adresses et verbalisation.

### 1.3 – Priorités inter quartiers et par quartiers pouvant mettre en évidence des besoins différenciés de renforcement et d'adaptation de la gestion

Les priorités suivantes, issues du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, ont été repérées comme ayant un lien direct ou indirect avec les actions pouvant faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de TFPB :

- Volet cadre de vie

Un des besoins commun identifié au niveau de l'ensemble des QPV est l'amélioration de la diffusion d'informations par les bailleurs auprès des habitants et le renforcement des contacts de proximité. L'amélioration du cadre de vie, à travers la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité notamment, permet d'améliorer l'image des quartiers et, ainsi, de renforcer son attractivité.

- Volet accès aux droits et égalité de traitement

Sur les thématiques de la fracture numérique et de la lutte contre les discriminations, il est envisagé de renforcer les actions d'accompagnement des personnes vulnérables.

- Volet emploi

Des réponses doivent être apportées à l'accompagnement des habitants vers les dispositifs existants et au soutien des femmes à l'accès au marché du travail.

Enfin, les actions bénéficiant de l'exonération de TFPB doivent répondre aux enjeux identifiés dans le projet de gestion lorsqu'il existe.

#### **Priorités par quartiers**

Ces priorités sont issues des données mobilisées mais également des échanges avec les bailleurs. Elles devront faire l'objet d'une déclinaison par actions à valoriser lors de la transmission du bilan annuel d'utilisation de l'abattement sur la TFPB.

#### **Borny**

##### **Animation du lien social**

- Poursuivre l'implication de logiEst auprès des associations du quartier.

##### **Petits travaux d'amélioration de la qualité de service**

- Avec notamment la prise en charge de l'équipement en vidéo surveillance.

##### **Dépenses de sur entretien**

- Poursuite du renforcement du nettoyage dans les communs.

#### **Hauts de Vallières**

##### **Gestion des déchets et encombrants**

- Actions de sensibilisation des locataires à conforter,
- Poursuite de la collecte des encombrants si cela est nécessaire.

##### **Animation du lien social**

- Poursuivre l'action de LogiEst de soutien aux associations (maintien du Point d'accueil, mise à disposition de locaux associatifs...),
- Poursuivre le travail mené en lien avec le Conseil Citoyen.

##### **Petits travaux d'amélioration de la qualité de service**

- Avec notamment la prise en charge de l'équipement en vidéo surveillance.

##### **Sur entretien**

- Poursuite du renforcement du nettoyage dans les communs.

#### **Metz Nord Patrotte**

##### **Gestion des déchets et encombrants**

- Actions de sensibilisation des locataires à développer pour améliorer le cadre de vie.

##### **Animation du lien social**

- Soutien à la vie associative, à travers les chantiers jeunes notamment.

#### **Saint Eloy Boileau Pré Génie**

##### **Renforcement de la présence du personnel de proximité**

- Création d'un accueil de proximité Place du Chapitre,
- Améliorer la présence humaine dans le quartier.

##### **Gestion des déchets et encombrants**

- Actions de sensibilisation des locataires à conforter, notamment auprès des enfants.

##### **Animation du lien social**

- Soutien à des actions,
- Poursuite de la mise à disposition des locaux aux associations.

##### **Sur entretien**

- Poursuite du renforcement du nettoyage dans les communs.

##### **Petits travaux d'amélioration de la qualité de services**

- Poursuivre le déploiement de la vidéosurveillance.

II. L'article II de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :

Afin de répondre au mieux aux priorités définies, le programme d'actions prévisionnel par quartiers est le suivant :

A noter : le coût indicatif des actions est d'ordre prévisionnel, les bilans transmis feront état de leur coût réel.

**Borny**

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Présence d'un Chargé de mission Prévention et Sécurité	6 901€
Animation du lien social	Poursuite du soutien de l'association Bouche à Oreille et au Collectif Languedoc	15 000€
	Création d'un studio musique et studio vidéo (asso. Passerelle et BAO)	80 000€
	Ateliers jeunes en partenariat avec APSIS Emergence	3 000€
	Mise à disposition d'un local à l'association Bouche à Oreille	12 000€
	Mise à disposition d'un local à l'association APSIS	10 400€
	Mise à disposition de locaux à Metz Pôle Services	10 400€
	Mise à disposition d'un local à MOTRIS	7 200€
	Mise à disposition d'un local au PEP 57	10 400€
	Mise à disposition d'un local à Unis Cités	3 600€
	Mise à disposition de locaux à Borny Buzz	20 800€
	Soutien à l'écrivain public de Borny	2 500€
	Soutien au fonctionnement du CDJEP	1 500€
Tranquillité résidentielle	Vidéosurveillance (coût de fonctionnement)	5 000€
	Déploiement vidéo protection Cour du Languedoc	22 000€
	Déploiement vidéo protection boulevard d'Alsace/rues Bugey et Nivernais	30 000€
Sur entretien	Réparation et maintenance des équipements collectifs (interphones, boîtes aux lettres, vitres et vigik vandalisés)	17 000€
<b>Total</b>		<b>257 701€</b>

**Hauts-de-Vallières**

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Présence d'un Chargé de mission Prévention et Sécurité	6 231€
Animation du lien social	Mise à disposition d'un local multipartenaires pour le Pôle Citoyen Henri CAMUS (21 rue des Marronniers)	3 518€
	Financement de d'ateliers jeunes - CMSEA	3 000€
	Mise à disposition d'un local à l'association Ville Nouvelle	14 467€
	Mise à disposition d'un local à l'association les Coquelicots	23 532€
	Mise à disposition d'un local à la Croix Rouge	23 926€
	Prox'Aventure – CMSEA et Ville de Metz	5 000€
	Soutien à l'écrivain public des Hauts de Vallières	2 500€
	Travaux local Croix Rouge (ancien coiffeur) -> création épicerie solidaire	15 000€
Tranquillité résidentielle	Vidéosurveillance (coût de fonctionnement et du vandalisme)	5 000€
	Redéploiement de la vidéo protection au 21 rue des Marronniers	25 000€
Sur entretien	Réparation et maintenance des équipements collectifs vandalisés (interphones, vitres et vigiks)	10 000€
	Marché d'insertion sociale avec Metz Pôle Service (Nettoyage des parties collectives intérieures, entretien des espaces verts, ramassage des encombrants) → prestations non-récupérées	70 000€
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage des parties communes extérieures du quartier)	5 000€
	Création d'une nouvelle aire de jeux pour les enfants du quartier	25 000€
<b>Total</b>		<b>237 174€</b>



**Metz Nord Patrotte**

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Présence d'un chargé de mission Prévention et Sécurité	1 742€
Animation du lien social	Ateliers jeunes en partenariat APSIS Emergence	4 000€
Tranquillité résidentielle	Entretien de la vidéo protection	2 000€
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Optimisation de la gestion des ordures ménagères – réflexion autour de la création d'un PAVE	
<b>Total</b>		<b>7 742€</b>

**Saint Eloy Boileau Pré Génie**

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Présence d'un Chargé de mission Prévention et Sécurité	20 102€
	Création d'un accueil de proximité place du chapitre	260 000€
	Nouvelle embauche d'une personne de terrain en complément de l'équipe de proximité	18 000€
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Actions de sensibilisation sur les jets par les fenêtres auprès des locataires et plus particulièrement des plus jeunes (durant le temps scolaire)	1 000€
	Campagnes de communication « choc » : sensibilisation aux surplus de charges inhérent aux incivilités, en partenariat avec la Ville de Woippy	2 000€
Sur entretien	Renforcement du nettoyage dans les entrées - sélection d'entrées nécessitant un second tour hebdo en raison d'incivilités – prestation réalisée par Woippy Régie	50 000€
	Suppression de tags et graffitis au sein des parties communes intérieures	5 000€
	Investissement dans un aspirateur glouton	13 000€
	Réparation et maintenance des équipements collectifs (interphones, vitres et vigik vandalisés)	50 000€
	Aide à la lutte contre les nuisibles au sein des parties privées	3 000€

Tranquillité résidentielle	Vidéosurveillance (coût de fonctionnement et du vandalisme)	10 000€
	Déploiement de vidéo protection en partenariat avec le Ville de Woippy (projet Pré-Trompette)	15 000€
	Renforcement du suivi et le contrôle des actions et travaux menés dans les logements et les parties communes	
Animation, lien social, vivre ensemble	Ateliers jeunes en partenariat avec le CMSEA (réfection de mûrs, création de fresques, embellissements de logements, création d'un jardin partagé Cour Pierre et Marie Curie)	15 000€
	Mise à disposition d'un local associatif à l'APGIS (11 rue Bolleau)	6 000€
	Mise à disposition d'un local associatif au CMSEA (3 cour Pierre et Marie Curie)	6 600€
	Mise à disposition de locaux aux associations de locataires (CGL et CLCV)	8 000€
	Prox'Aventure en partenariat avec la Ville et le CMSEA	3 000€
	Soutien Ateliers socio-linguistiques – CCAS de Woippy	4 000€
	Soutien au dispositif Ecrivain public – CCAS de Woippy	2 500€
<b>Total</b>		<b>491 202€</b>

**III. L'article VI de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :**

La présente convention est établie pour une durée de 6 ans (2016-2021). Elle pourra être révisée sur initiative puis après accord de tous les signataires, notamment lorsqu'il convient de modifier de manière significative la liste des actions entreprises spécifiquement sur les quartiers prioritaires.

Les crédits non utilisés afférant à une action non réalisée ou en cours de réalisation, pourront être reportés sur l'exercice de l'année suivante.

La présente convention ne saurait être tacitement reconduite et fera l'objet d'une nouvelle réflexion en 2022.

Elle pourra également être résiliée à l'initiative de LogiEst ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

Inversement, elle pourra être résiliée à l'initiative de Metz Métropole, de l'Etat, de la Ville Woippy, au regard des bilans annuels ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

DOCUMENT DE TRAVAIL

A Metz, le

Signatures :



Le Préfet de la Moselle  
Laurent TOUVET



Le Directeur Général  
Jean-Pierre RAYNAUD



Le Président  
François GROSDIDIER



Le Maire  
François GROSDIDIER



Le Maire  
Cédric GOUTH

DOCUMENT EN TRAITEMENT



---

## Avenant à la Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

2016 - 2018

- BATIGERE -

**Prorogation de la durée de la Convention pour la période 2016 - 2021**

---

### Entre :

- **BATIGERE**, représentée par son Directeur Général Délégué, Monsieur TILIGNAC Sébastien, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délégation de pouvoirs conférée par Monsieur Michel CIESLA, Directeur Général de la société BATIGERE en date du 29/05/2018,

- **L'Etat**, représenté par le Préfet du Département de la Moselle, Laurent TOUVET,

- **Metz Métropole**, représentée par son Président, François GROSDIDIER,

Et,

- **La Ville de Metz** représentée par son Maire, François GROSDIDIER,

### Préambule

L'article 1388 bis instaurant un abattement de 30% sur la taxe foncière a été modifié par l'article 181 de la loi n° 2018 - 1317 du 28 décembre 2018 de finances rectificative pour 2020. Cet article s'applique aux impositions établies au titre des années fiscales 2016 à 2022.

En application de la signature du Contrat de Ville le 3 juillet 2015 et de la signature d'une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB le 13 mars 2017, l'Etat a accordé, conformément au II de l'article 1388 bis du CGI, le bénéfice pour BATIGERE, d'un abattement de 30% sur la valeur locative servant de base à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les années 2016 à 2018. Un avenant du 19 octobre 2017 prévoit le prolongement de cet abattement pour les années 2019 et 2020.

Ce présent avenant prolonge cet abattement en 2021, pour les logements décrits ci-dessous :

Quartiers	Adresses	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de l'abattement de la TFPB
La Patrotte – Metz Nord	2 à 7 rue des Frères Fournel	48	
	1 ; 3 ; 5 ; 7 ; 9 rue de la Patrotte	26	
	8 ; 9 ; 10 place Jean Jaurès	20	
<b>Total La Patrotte – Metz Nord</b>		<b>94</b>	<b>18 872 €</b>

Un nouvel avenant sera signé avant le 31 décembre 2021 en vue de prolonger cet abattement sur l'année 2022 au regard de l'analyse des bilans 2021.

Il est convenu ce qui suit :

**I. L'article I de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :**

Dans le cadre de l'élaboration de cet avenant, une démarche a été menée pour actualiser les éléments de diagnostic et les objectifs à inscrire, en lien notamment avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

**1.1 Mobilisation des éléments de diagnostic**

En vue de l'actualisation des éléments de diagnostic et de l'identification des priorités répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque quartier, les données suivantes ont été mobilisées :

- Le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant du Contrat de Ville.

Afin de définir au mieux les besoins locaux, la rénovation du Contrat de Ville de Metz Métropole s'est appuyée sur les différents travaux menés dans le cadre de sa mise en œuvre (rapports annuels, observation) et en particulier sur les enseignements tirés de son évaluation à mi-parcours.

De plus, afin de déterminer de manière partenariale, en lien avec tous les acteurs de la Politique de la Ville du territoire, les orientations à inscrire au protocole, une journée de mobilisation des acteurs a été organisée en juin 2019. Cet évènement a mobilisé 80 personnes dont les Conseils Citoyens.

Grâce à la compilation des travaux réalisés avec les différents acteurs, 6 enjeux clés ont été identifiés sur le territoire :

1 - volet éducatif : les questions de parentalité et du lien éducation – culture ont été identifiées comme centrales.

2 - volet emploi : deux enjeux prioritaires ont été définis : l'amélioration de l'accompagnement des publics et un meilleur accès des femmes au marché de travail.

3 - volet cadre de vie : l'amélioration des relations entre les bailleurs sociaux et les habitants est un axe important. Ce constat est partagé sur l'ensemble des quartiers. De plus, la question de la gestion urbaine sociale de proximité apparaît comme un enjeu d'attractivité du fait de son impact sur l'image du quartier.

4 - volet accès aux droits et inégalités de traitement : les questions de l'accès aux droits et des inégalités de traitement restent des enjeux primordiaux. Plus particulièrement, la fracture numérique, notamment à travers le phénomène d'illectronisme, touche de nombreux habitants.

5 - observer et agir : par le développement d'une approche plus qualitative et opérationnelle de l'observation.

6 - se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs : afin de donner du sens aux actions mises en œuvre sur le territoire, il est nécessaire que le Contrat de Ville soit un outil de "croisement des regards" et de connaissance inter-acteurs.

- L'étude pour l'élaboration d'une stratégie de peuplement

Cette étude, menée dans le cadre du Protocole de Préfiguration du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain, s'est appuyée sur la réalisation d'un diagnostic partagé sur l'occupation du parc locatif social résidence par résidence.

- Les diagnostics Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Sur la Ville de Metz, ces diagnostics sont alimentés par les différentes réunions inter acteurs, les points mensuels avec les bailleurs, les diagnostics réalisés en lien avec les Conseils Citoyens, l'activité quotidienne de la GUSP et les points spécifiques aux copropriétés dégradées.

Ces diagnostics serviront au projet de gestion de la Convention NPNRU.

- Les démarches des Conseils Citoyens

Dans le cadre de leurs actions, les Conseils Citoyens formalisent les besoins de leurs quartiers à travers des démarches diverses : diagnostics en marchant, distribution de questionnaires lors de fêtes de quartier, mise à disposition de boîtes à idées.

#### 1.2 – Point sur les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en cours

##### Ville de Metz

La GUSP, issue du PRU de Borny et étendue aux autres QPV, a pour mission volontariste de coordonner et d'optimiser l'efficacité des actions entreprises et de promouvoir les bonnes pratiques, pour maintenir une haute qualité des services de proximité dans les QPV.

La démarche GUSP est mise en œuvre par le service Cohésion sociale et proximité du Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion de la ville de Metz.

Elle assure une coordination interservices (ville de Metz et Metz Métropole), une coopération efficace avec d'une part les bailleurs sociaux, et d'autre part les copropriétés privées en difficultés accompagnées par la Ville et ses partenaires. Un poste de chargé de mission est dédié pour son animation (1 ETP).

La GUSP mobilise ses fonctions de veille et de médiation (technique et sociale) et d'analyse des causes. Elle permet d'animer un réseau de partenaires via des réunions régulières inter-acteurs. Ces temps permettent et facilitent les échanges et l'organisation d'actions entre associations et partenaires institutionnels. Ces réunions correspondent à un travail en réseau mené dans les quartiers prioritaires dans une logique de co-construction de projets, de réflexions et d'actions.

Sur le volet tranquillité publique, la GUSP participe à différentes instances de travail organisées sur chaque quartier concerné par le Pôle Tranquillité publique de la ville de Metz. Une veille renforcée en termes de tranquillité publique est assurée sur le quartier de Borny afin de soutenir les actions déjà amorcées du PRU. Cette veille renforcée est consolidée par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui vise à définir et à arrêter des stratégies d'actions concertées en matière de prévention et de sécurité. Cette dynamique d'échanges entre les différents partenaires engagés passe également par les Cellules de coordination opérationnelle qui permettent une meilleure connaissance du terrain et des "points noirs", une meilleure coordination entre la

Police municipale et la Police nationale et alimentent une réflexion concertée dans les domaines de la Prévention de la Délinquance et de la Tranquillité Publique, en vue de définir des stratégies d'action, en tenant compte des spécificités des QPV messins. Ces dispositifs complètent utilement le Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) de Metz Borny, outil pour prévenir et réprimer la délinquance. Son fonctionnement repose sur un large partage d'informations relatives aux situations et difficultés connues localement permettant de mieux coordonner l'action de terrain des services de justice et de Police pour répondre aux faits commis dans le quartier.

La GUSP messine soutient et accompagne également les actions relevant du pilier 2 du Contrat de ville qui visent, entre autres, à améliorer le cadre de vie quotidien des habitants.

Les copropriétés bénéficiaires de l'opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) de Metz Borny font l'objet d'un soutien au titre du dispositif renforcé de GUSP mis en place pour contribuer à la réussite des actions d'accompagnement et à l'amélioration du cadre de vie quotidien des résidents, pour le bon fonctionnement du quartier. Des réunions mensuelles spécifiques sont l'occasion d'échanger avec les Conseils syndicaux sur les articulations espace public / espace privé (propreté, tranquillité et sécurité,...), outre l'écoute active dont ils bénéficient par rapport aux actions liées au redressement de leur copropriété.

Un égal niveau de qualité de service et de cadre de vie au sein du patrimoine des bailleurs sociaux messins est assuré notamment via les actions réalisées au titre de l'abattement sur la base d'imposition de la TFPB qui permet de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. La ville de Metz s'assure que les actions relevant de l'abattement de TFPB soutiennent des objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social. Des conventions TFPB ont ainsi été signées avec Batigère, LogiEst et l'OPH MM. Chaque année, ces bailleurs transmettent aux services de l'Etat et aux collectivités un bilan quantitatif et qualitatif de chaque programme d'actions mis en œuvre.

La GUSP messine est donc une démarche visant à mettre en œuvre et coordonner localement toutes les actions possibles pouvant contribuer au bon fonctionnement des quartiers et à l'amélioration du cadre de vie quotidien des habitants.

### 1.3 – Priorités inter quartiers et par quartiers pouvant mettre en évidence des besoins différenciés de renforcement et d'adaptation de la gestion

Les priorités suivantes, issues du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, ont été repérées comme ayant un lien direct ou indirect avec les actions pouvant faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de TFPB :

- Volet cadre de vie

Un des besoins commun identifié au niveau de l'ensemble des QPV est l'amélioration de la diffusion d'informations par les bailleurs auprès des habitants et le renforcement des contacts de proximité. L'amélioration du cadre de vie, à travers la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité notamment, permet d'améliorer l'image des quartiers et, ainsi, de renforcer son attractivité.

- Volet accès aux droits et égalité de traitement

Sur les thématiques de la fracture numérique et de la lutte contre les discriminations, il est envisagé de renforcer les actions d'accompagnement des personnes vulnérables.

- Volet emploi

Des réponses doivent être apportées à l'accompagnement des habitants vers les dispositifs existants et au soutien des femmes à l'accès au marché du travail.



Enfin, les actions bénéficiant de l'exonération de TFPB doivent répondre aux enjeux identifiés dans le projet de gestion lorsqu'il existe.

#### Priorités par quartiers

Ces priorités sont issues des données mobilisées mais également des échanges avec les bailleurs. Elles devront faire l'objet d'une déclinaison par actions à valoriser lors de la transmission du bilan annuel d'utilisation de l'abattement sur la TFPB.

#### Metz Nord Patrotte

##### Renforcement de la présence du personnel de proximité

- Maintien du gardien sur place.

##### Gestion des déchets et encombrants

- Pas de spécificité du fait de la situation des résidences en QPV.

##### Tranquillité résidentielle

- Des travaux ayant été déjà réalisés, d'autres pourraient venir en compléments au besoin (vidéo surveillance).

##### Animation du lien social

- Maintien des chantiers jeunes,
- Développement d'actions en lien avec les acteurs du quartier.

#### II. L'article II de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :

Afin de répondre au mieux aux priorités définies, le programme d'actions prévisionnel par quartiers est le suivant :

A noter : le coût indicatif des actions est d'ordre prévisionnel, les bilans transmis feront état de leur coût réel.

#### Metz Nord Patrotte

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Maintien du poste de gardien	31 000€
	Maintien de la présence du chargé de clientèle sur le terrain	3 460€
	Maintien de la présence du technicien sur le terrain	580€
Gestion des déchets et des encombrants	Débarrassage des encombrants	500€
Sur entretien	Réparation des équipements vandalisés	1 500€
Concertation, sensibilisation des locataires	Enquêtes de satisfaction	198€
Animation du lien social	Actions d'animation auprès des jeunes : le Livre à Metz, opération "lire ensemble" à l'école Jean Moulin.	1 000€
	Actions d'accompagnement des familles en difficultés avec AMLI (Association du Réseau Batigère) : relogement adapté, étude prélocative, médiation	2 500€

	sociale, accompagnement social des ménages.	
	Chantiers jeunes	2 000€
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Surcoût à la relocation	4 000€
	Mise place de vidéosurveillance : étude en cours	
Formation / soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)	1 400€
<b>Total</b>		<b>48 138€</b>

III. L'article VI de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :

La présente convention est établie pour une durée de 6 ans (2016-2021). Elle pourra être révisée sur initiative puis après accord de tous les signataires, notamment lorsqu'il convient de modifier de manière significative la liste des actions entreprises spécifiquement sur les quartiers prioritaires.

Les crédits non utilisés afférant à une action non réalisée ou en cours de réalisation, pourront être reportés sur l'exercice de l'année suivante.

La présente convention ne saurait être tacitement reconduite et fera l'objet d'une nouvelle réflexion en 2022.

Elle pourra également être résiliée à l'initiative de BATIGERE ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

Inversement, elle pourra être résiliée à l'initiative de Metz Métropole, de l'Etat, de la Ville Woippy, au regard des bilans annuels ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

A Metz, le

Signatures :



Le Préfet de la Moselle  
Laurent TOUVET



Le Directeur Général Délégué  
Sébastien TILIGNAC



Le Président  
François GROSDIDIER



Le Maire  
François GROSDIDIER

DOCUMENT DE TRAVAIL

## Avenant à la Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

2016 - 2018

- ADOMA -

Prorogation de la durée de la Convention pour la période 2016 - 2021

### Entre :

- ADOMA, représentée par le Directeur d'établissement Est, Grégory BISIAUX,
  - L'Etat, représenté par le Préfet du Département de la Moselle, Laurent TOUVET,
  - Metz Métropole, représentée par son Président, François GROSDIDIER,
- Et,
- La Ville de Woippy, représentée par son Maire, Cédric GOUTH.

### Préambule

L'article 1388 bis instaurant un abattement de 30% sur la taxe foncière a été modifié par l'article 181 de la loi n° 2018 - 1317 du 28 décembre 2018 de finances rectificative pour 2020. Cet article s'applique aux impositions établies au titre des années fiscales 2016 à 2022.

En application de la signature du Contrat de Ville le 3 juillet 2015 et de la signature d'une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB le 13 mars 2017, l'Etat a accordé, conformément au II de l'article 1388 bis du CGI, le bénéfice pour ADOMA, d'un abattement de 30% sur la valeur locative servant de base à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les années 2016 à 2018. Un avenant du 19 octobre 2017 prévoit le prolongement de cet abattement pour les années 2019 et 2020.

Ce présent avenant prolonge cet abattement en 2021, pour les logements décrits ci-dessous :

Programmes	Adresses	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation annuelle du montant de TFPB
Résidence sociale La Roseraie	2, rue Corneille Agrippe 57140 WOIPPY	188	188	18 997

Un nouvel avenant sera signé avant le 31 décembre 2021 en vue de prolonger cet abattement sur l'année 2022 au regard de l'analyse des bilans 2021.

Il est convenu ce qui suit :

I. **L'article I de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :**

Dans le cadre de l'élaboration de cet avenant, une démarche a été menée pour actualiser les éléments de diagnostic et les objectifs à inscrire, en lien notamment avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

1.1 **Mobilisation des éléments de diagnostic**

En vue de l'actualisation des éléments de diagnostic et de l'identification des priorités répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque quartier, les données suivantes ont été mobilisées :

- Le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant du Contrat de Ville.

Afin de définir au mieux les besoins locaux, la rénovation du Contrat de Ville de Metz Métropole s'est appuyée sur les différents travaux menés dans le cadre de sa mise en œuvre (rapports annuels, observation) et en particulier sur les enseignements tirés de son évaluation à mi-parcours.

De plus, afin de déterminer de manière partenariale, en lien avec tous les acteurs de la Politique de la Ville du territoire, les orientations à inscrire au protocole, une journée de mobilisation des acteurs a été organisée en juin 2019. Cet événement a mobilisé 80 personnes dont les Conseils Citoyens.

Grâce à la compilation des travaux réalisés avec les différents acteurs, 6 enjeux clés ont été identifiés sur le territoire :

1 - volet éducatif : les questions de parentalité et du lien éducation – culture ont été identifiées comme centrales.

2 - volet emploi : deux enjeux prioritaires ont été définis : l'amélioration de l'accompagnement des publics et un meilleur accès des femmes au marché de travail.

3 - volet cadre de vie : l'amélioration des relations entre les bailleurs sociaux et les habitants est un axe important. Ce constat est partagé sur l'ensemble des quartiers. De plus, la question de la gestion urbaine sociale de proximité apparaît comme un enjeu d'attractivité du fait de son impact sur l'image du quartier.

4 - volet accès aux droits et inégalités de traitement : les questions de l'accès aux droits et des inégalités de traitement restent des enjeux primordiaux. Plus particulièrement, la fracture numérique, notamment à travers le phénomène d'illectronisme, touche de nombreux habitants.

5 - observer et agir : par le développement d'une approche plus qualitative et opérationnelle de l'observation.

6 - se doter d'une stratégie de communication impliquant tous les acteurs : afin de donner du sens aux actions mises en œuvre sur le territoire, il est nécessaire que le Contrat de Ville soit un outil de "croisement des regards" et de connaissance inter-acteurs.

- L'étude pour l'élaboration d'une stratégie de peuplement

Cette étude, menée dans le cadre du Protocole de Préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, s'est appuyée sur la réalisation d'un diagnostic partagé sur l'occupation du parc locatif social résidence par résidence.

- Les diagnostics Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Sur la Ville de Metz, ces diagnostics sont alimentés par les différentes réunions inter acteurs, les points mensuels avec les bailleurs, les diagnostics réalisés en lien avec les Conseils Citoyens, l'activité quotidienne de la GUSP et les points spécifiques aux copropriétés dégradées.

Ces diagnostics serviront au projet de gestion de la Convention NPNRU.

- Les démarches des Conseils Citoyens

Dans le cadre de leurs actions, les Conseils Citoyens formalisent les besoins de leurs quartiers à travers des démarches diverses : diagnostics en marchant, distribution de questionnaires lors de fêtes de quartier, mise à disposition de boîtes à idées.

#### 1.2 – Point sur les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en cours

##### Ville de Woippy

A Woippy, la GUP est un service municipal composé de 5 personnes qui interviennent sur l'ensemble du territoire de la commune, avec un temps important consacré aux quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Ce service est à la disposition de tous les Woippyens qui souhaitent effectuer une réclamation, qui rencontrent des problèmes ou qui ont des remarques ou des suggestions à formuler pour que certains projets / certaines actions puissent être davantage adapté(e)s aux attentes des habitants.

Cette centralisation des requêtes a vocation à répondre aux doléances des habitants rapidement et permet de garantir une réponse avec une intervention dans des délais raisonnables si nécessaire, et ainsi gagner en réactivité (en 2020 : 1 329 doléances recensées, dont plus de 80 % sont closes).

L'objectif de la mise en place de cette politique de GUP repose sur une réactivité de l'intervention, afin qu'une dégradation ou un méfait ne fasse tourner le territoire dans une situation qui nécessitera un doublement d'efforts pour assainir la situation.

Les sujets concernés sont la propreté, la voirie, le stationnement, la circulation, la tranquillité publique mais aussi l'embellissement ou au contraire les dégradations et les actes d'incivilités. Le service organise des actions de prévention ou d'information.

Les problèmes les plus importants traités par ce service durant ces dernières années, sur les territoires concernés, sont le problème des dépôts sauvages des déchets / des encombrants sur l'espace public, la présence de nuisibles (rats, pigeons) ainsi que les jets de nourriture par les fenêtres. Des « procédures » ont donc été mises en place.

Concernant la dépose de déchets et d'encombrants sauvages sur l'espace public, des dispositifs particuliers ont été mis en place :

- Suite aux doléances concernant le débordement des conteneurs, recherche de solutions en lien avec Metz Métropole :
  - Augmentation de la fréquence de ramassage des ordures

- Ou mise à disposition de conteneurs supplémentaires
- Dépôt d'encombrants aux abords des PAV : demande d'intervention du Service Technique de la Ville pour enlèvement.
- Mise en place officielle d'une équipe de salubrité, composée de policiers municipaux (assermentés) et d'agents de la régie de quartier pour lutter contre les dépôts sauvages d'ordures, hors des points de ramassage (s'ils ne sont pas pleins) : passage quotidien avec, le cas échéant, ouverture des sacs poubelles pour recherche d'adresses et verbalisation.

### 1.3 – Priorités inter quartiers et par quartiers pouvant mettre en évidence des besoins différenciés de renforcement et d'adaptation de la gestion

Les priorités suivantes, issues du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, ont été repérées comme ayant un lien direct ou indirect avec les actions pouvant faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de TFPB :

- Volet cadre de vie

Un des besoins commun identifié au niveau de l'ensemble des QPV est l'amélioration de la diffusion d'informations par les bailleurs auprès des habitants et le renforcement des contacts de proximité. L'amélioration du cadre de vie, à travers la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité notamment, permet d'améliorer l'image des quartiers et, ainsi, de renforcer son attractivité.

- Volet accès aux droits et égalité de traitement

Sur les thématiques de la fracture numérique et de la lutte contre les discriminations, il est envisagé de renforcer les actions d'accompagnement des personnes vulnérables.

- Volet emploi

Des réponses doivent être apportées à l'accompagnement des habitants vers les dispositifs existants et au soutien des femmes à l'accès au marché du travail.

Enfin, les actions bénéficiant de l'exonération de TFPB doivent répondre aux enjeux identifiés dans le projet de gestion lorsqu'il existe.

#### Priorités par quartiers

Ces priorités sont issues des données mobilisées mais également des échanges avec les bailleurs. Elles devront faire l'objet d'une déclinaison par actions à valoriser lors de la transmission du bilan annuel d'utilisation de l'abattement sur la TFPB.

#### Saint Eloy Boileau Pré Génie

Les axes suivants sont jugés prioritaires :

- le renforcement de la présence du personnel de proximité,
- la gestion des déchets et encombrants,
- la tranquillité résidentielle,
- l'animation du lien social.

#### II. L'article II de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :

Afin de répondre au mieux aux priorités définies, le programme d'actions prévisionnel par quartiers est le suivant :

*A noter : le coût des actions est d'ordre prévisionnel, les bilans transmis feront état de leur coût réel.*

**Saint Eloy Boileau Pré Génie**

Axe	Actions	Coûts prévisionnels
Le renforcement de la présence du personnel de proximité	Gardiennage et surveillance	
	Renforcement le suivi et le contrôle des actions et travaux menés dans les logements et les parties communes	
La tranquillité résidentielle	Analyse des besoins en vidéosurveillance et déploiement en partenariat avec la Ville de Woippy, si besoin	
Gestion des déchets et encombrants	Actions de sensibilisation sur les jets par les fenêtres auprès des locataires	
	Campagnes de communication « choc » : sensibilisation aux surplus de charges inhérent aux incivilités, en partenariat avec la Ville de Woippy	
Animation du lien social	Soutien au dispositif Écrivain public – CCAS de Woippy	
<b>Total</b>		

**III. L'article VI de la Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB signée le 13 Mars 2016 est modifié comme suit :**

La présente convention est établie pour une durée de 6 ans (2016-2021). Elle pourra être révisée sur initiative puis après accord de tous les signataires, notamment lorsqu'il convient de modifier de manière significative la liste des actions entreprises spécifiquement sur les quartiers prioritaires.

Les crédits non utilisés afférant à une action non réalisée ou en cours de réalisation, pourront être reportés sur l'exercice de l'année suivante.

La présente convention ne saurait être tacitement reconduite et fera l'objet d'une nouvelle réflexion en 2022.

Elle pourra également être résiliée à l'initiative d'ADOMA ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

Inversement, elle pourra être résiliée à l'initiative de Metz Métropole, de l'Etat, de la Ville Woippy, au regard des bilans annuels ce qui engendrerait de facto l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

A Metz, le

**Signatures :**





Le Préfet de la Moselle  
Laurent TOUVET



Le Directeur d'établissement Est  
Grégory BISIAUX



Le Président  
François GROSDIDIER



Le Maire  
Cédric GOUTH

DOCUMENT DE TRAVAIL



NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES Points 1 - 2,2 - 2,3 - 3 à 14 <i>Points 13 à 27 : pas de vote</i>
ADDA	Fatiha	Woippy		POUR
AGAMENNONE	Beatrice	Metz	Pouvoir d'Amandine LAVEAU-ZIMMERLE	POUR
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		POUR
ARNOLD	Patricia	Metz		POUR
AUDOUY	Caroline	Metz		POUR
BALLARINI	Jean-Louis	Chauley		POUR
BAUCHEZ	Jean	Madame-les-Metz		Abstention Point 9 Pour les autres points
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		POUR
BAUDRIN	Pierre	Vainville		POUR
BELKAHLA	Yamouna	Woippy		POUR
BOHL	Jean-Luc	Montigny-Mé-Metz		POUR
BOHR	Timothee	Metz		POUR
BORI	Danielle	Metz		POUR
BOUVET	Xavier	Metz	Pouvoir de Nicolas TOCHET	POUR
BROCART	Manuel	Longeville-les-Metz		POUR
BURHAN	Ferit	Metz		POUR
CARPENTIER	François	Cury		POUR
CHANGARNIER	Stéphanie	Metz	Excusée - Pouvoir à Julien HUSSON	POUR
CHOUKHA	Erfane	Woippy		POUR
COLIN-OESTERLE	Nathalie	Metz		POUR
COMBELLES	Jean	Vaux		POUR
DAP	Laurent	Metz		POUR
DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	Metz		POUR
DEFAUX	Daniel	Plappeville		POUR
DIEUDONNE	Vincent	Varey		POUR
DORR	Antoine	Vantoux		POUR
DUMONT	Michel	Fey		POUR
DUVAL	Bertrand	La-Motte		POUR

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES Points 1 - 2,2 - 2,3 - 3 à 14 Points 15 à 27 - pas de vote
FACHOT	Pierre	Lorry		POUR
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		POUR
GLESER	Philippe	Lorry-Ms-Metz		POUR
GOUTH	Cédric	Wappi		POUR
GREGOIRE	Aude	Monrepy-les-Metz	Excusée - Pouvoir à Christiane GREINER	POUR
GREINER	Christiane	Monrepy-les-Metz	Pouvoir d'Aude GREGOIRE	POUR
GRIVEL	Patrick	Lequentry	Pouvoir de Pierre MUEL	POUR
GROLET	Françoise	Metz		Abstention Points 1 et 7 - Contre Points 3, 4, 9 et 14 Pour les autres points
GROSOIDIER	François	Metz		POUR
GUERMITI	Hanifa	Metz		POUR
HASSER	Henri	Le Bar-Saint-Martin		POUR
HENRION	François	Aagny		Abstention Point 9 Pour les autres points
HORY	Thierry	Waly		POUR
HUBER	Pascal	Cherly		POUR
HUET	Annelle	Holsenthe		POUR
HUSSON	Julien	Metz	Pouvoir de Stéphanie CHANGARNIER	POUR
JACOB-VARLET	Odile	Maty		POUR
KHALIFE	Khalifé	Metz		POUR
KOLODZIEJ	Jocelyne	Céris-les-Bains		POUR
KREMER	Véronique	Merigny-Ms-Metz		POUR
KURTZMANN	Walter	Pierre		POUR
LALOIX	Grégoire	Metz		Abstention Points 1 et 7 - Contre Points 3, 4, 9 et 14 Four les autres points
LAVEAU-ZIMMERLE	Amélie	Metz	Excusée - Pouvoir à Béatrice AGAMINNONE	POUR
LINDEN	Anne-Marie	Céris-Ms-Curry		POUR
LOGIN	Frédérique	Amervillers		POUR
LOSCH	Jean-François	Lorry		POUR
LUCAS	Eric	Metz		POUR
LUX	Isabelle	Metz		POUR
MANZANO	Philippe	Micelures		POUR
MARCHETTI	Denis	Metz		POUR

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES Points 1 - 2,2 - 2,3 - 3 à 14 Points 15 à 27 : pas de vote
MARX	Sébastien	Metz		POUR
MICHEL	Martine	Pourcy-la-Croix		POUR
MOLE-TERVER	Laurence	Metz		POUR
MUEL	Pierre	Mansulke	Excusé - Pouvoir à Patrick GRIVEL	POUR
NAVROT	Frédéric	Soy-Chacelles		POUR
NGO KALDJOP	Gertrude	Metz		POUR
NICOLAS	Martine	Metz		POUR
NICOLAS	Jean-Marie	Metz		POUR
NIEL	Hervé	Metz		POUR
NOWICKI	Christian	Metz		Abstention Point 9 Pour les autres points
PEULTIER	Roger	Eschbrouck		POUR
PIERRET	Alain	Wassy		POUR
PREVOST	Christophe	Saint-Jean-de-Metz		POUR
REISS	Guy	Metz		POUR
ROQUES	Jérémy	Metz		POUR
ROUX	Sylvie	Metz		POUR
SCHLOSSER	Pauline	Metz		POUR
SCHNEIDER	Jacqueline	Metz		POUR
SCHWARTZBERG	Arielle	Montigny-lès-Metz		POUR
SCIAMANNA	Marc	Metz		POUR
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		POUR
SOKOLOWSKI	Dimitri	Montigny-lès-Metz		POUR
SPORMEYEUR	Nathalie	Rehainvilliers		POUR
STAUDT	Bernard	Metz		POUR
STEMART	Anne	Metz		POUR
STREBLY	Dominique	Am-Laquenelles		POUR
TABCONE	Salvatore	Montigny-lès-Metz		POUR
TAFFNER	Blaise	Metz		POUR
TAHRI	Souabdellah	Metz		POUR
THIL	Patrick	Metz		POUR
TOCHET	Nicolas	Metz	Excusé - Pouvoir à Xavier BOUTET	POUR

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES PDU/VOIRS	VOTES Points 1 - 2,2 - 2,3 - 3 à 14 Points 15 à 27, pas de vote
TORLOTING	Michel	Quevillon	ABSENT	
TRAN	Dcan	Metz		POUR
VALDEVIT	Bruno	Aix-sur-Moselle		POUR
VALENTIN	Claude	Nouilly		POUR
VERRONNEAU	Manno	Metz		POUR
VETSCH	Lucien	Merignly-le-Vieux		POUR
VIALLAT	Isabelle	Metz		POUR
VICK	Julien	Metz		POUR
WALTER	Jean-Claude	St-Pierre-le-Montagne		POUR
WEBERT	Marlyne	Philly		POUR

**Résumé de l'acte**  
**057-200039865-20201214-2020-12-DC10-DE**

**Numéro de l'acte :** 2020-12-DC10  
**Date de décision :** lundi 14 décembre 2020  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Signature de 4 avenants relatifs aux conventions d'utilisation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les Quartiers Politique de la Ville de Metz Métropole  
**Classification :** 7.2 - Fiscalité  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 15/12/2020  
**Numéro AR :** 057-200039865-20201214-2020-12-DC10-DE  
**Document principal :** 99\_DE-10.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-LISTE ELUS votes 14 décembre.pdf

**Historique :**

15/12/20 10:23	En cours de création	
15/12/20 10:27	En préparation	Catherine DELLES
15/12/20 16:11	Reçu	Catherine DELLES
15/12/20 16:11	En cours de transmission	
15/12/20 16:13	Transmis en Préfecture	
15/12/20 16:15	Accusé de réception reçu	